

Mémoire

présenté à

**La Commission d'étude sur la maximisation
des retombées économiques de l'exploitation des ressources
naturelles dans les régions ressources**

par

L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue

17 janvier 2003

INTRODUCTION

L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue accueille favorablement l'initiative du gouvernement à se pencher sur les retombées de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions qui en dépendent en grande partie. Bien entendu, l'AFAT s'attarde exclusivement à la question forestière. Spécifions en débutant que l'AFAT n'a pas ici l'intention, ni d'ailleurs la capacité dans ces courts délais qui nous sont accordés, de débattre longuement les chiffres. Si le gouvernement et les milieux régionaux peuvent s'entendre sur des principes, il sera toujours temps d'en quantifier les moyens.

La foresterie occupe une place importante en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec, du point de vue économique mais aussi dans l'ensemble du milieu de vie. L'AFAT conçoit que les systèmes économiques sont en transformation rapide, lesquels changements ont entre autres effets de favoriser la centralisation de certaines activités, y compris dans le domaine forestier. Particulièrement sur les questions d'aménagement du territoire et d'exploitation des ressources, la société québécoise est également en grande transformation, révisant ses priorités, ses besoins, ses façons de faire, dans le sain brouhaha de notre démocratie. Plusieurs des tendances sociales actuelles ont – et auront – un fort impact sur le milieu forestier et son économie. L'AFAT considère que les actions des gouvernements devraient comporter parmi leurs priorités celle de minimiser dans les régions ressources les effets pervers, les difficultés ou les pertes qu'occasionne l'évolution socio-économique.

L'AFAT considère que la politique actuelle de gestion forestière au Québec ne profite pas suffisamment aux régions ressources. L'AFAT considère que les retombées sociales et économiques de la forêt pourraient être plus importantes pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec. Nous considérons ces deux régions comme difficilement dissociables en raison du découpage des limites d'attribution des bois qui font en sorte que ceux-ci franchissent aisément la « frontière » entre les deux régions administratives. Il ne faut pas oublier que le bénéfice socio-économique de la ressource forestière va bien au-delà des limites régionales, puisque l'économie des régions centrales est significativement alimentée par les ressources tirées de la périphérie. Même en se modernisant, l'économie québécoise répond encore à cette logique. Ainsi, une politique qui profiterait davantage aux régions profiterait de toute façon au Québec.

L'AFAT croit que le débat sur les redevances et leur distribution devient stérile s'il n'est pas assorti de la considération des besoins des territoires. L'AFAT pense également que la réflexion sur la maximisation des retombées économiques doit dépasser la simple question de la distribution et de l'usage des redevances. Sans une stratégie de développement claire, ayant des objectifs élevés, le simple réinvestissement des redevances en région, même en étant amélioré, ne parviendra pas à insuffler l'énergie dont le milieu forestier régional a besoin.

Le présent mémoire présente les grands traits d'une stratégie de développement aux objectifs élevés que l'AFAT croit gagnante. Tout d'abord, il se dégage dans nos deux régions un fort consensus autour de l'idée de sylviculture intensive permettant non seulement de compenser pour les difficultés occasionnées par les changements socio-économiques, mais donnant surtout à l'aménagement de nos forêts une vision de développement durable. Pour prendre ce virage, il faut envisager sérieusement le transfert en région des activités de recherche, de développement et de transfert technologique actuellement centralisées. Voilà les deux volets de ce que l'AFAT demande à la Commission et au gouvernement du Québec.

1. CONSTATS ET RÉFLEXIONS

1.1 Dépendance vis-à-vis la forêt... contribution au Québec

À partir des données statistiques qui nous ont été fournies par la Commission, les emplois directs et indirects liés à l'exploitation de la ressource forestière sont de l'ordre de 27 % pour l'Abitibi-Témiscamingue et de 23 % pour la région Nord-du-Québec. De nombreux autres emplois sont reliés à la forêt dans le secteur touristique ou faunique, par exemple.

Les économies forestières des deux régions sont principalement liées à l'exploitation de la ressource ligneuse et de la transformation primaire, parmi les premières au Québec. Le portrait est moins reluisant pour ce qui est de la transformation à valeur ajoutée où l'industrie est souvent implantée hors région. L'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec sont fiers de contribuer au développement de l'économie du Québec. En ce sens, l'AFAT soutient que l'amélioration de la productivité forestière profiterait autant à l'économie régionale qu'à l'économie du reste du Québec.

1.2 La diminution des attributions

Aires protégées, réserve de caribous, Entente Cris-Québec, dispersion des coupes, limite nordique des attributions commerciales, etc. Plusieurs des dossiers récents en forêt sèment des inquiétudes dans les régions forestières même si, dans la plupart des cas, on peut sans doute s'entendre sur le bien-fondé des changements dans une société qui se veut moderne.

Plusieurs ont avancé des chiffres quant à l'impact cumulatif qui en résultera. L'AFAT se garde d'en avancer mais retient une chose : il y aura très certainement une diminution de la possibilité forestière pour les entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Là-dessus, les personnes et les chiffres ne se contredisent pas.

Contrairement à d'autres régions, les bois de la forêt publique en Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec ont pratiquement tous été attribués, ce qui ne laisse en forêt publique pour ainsi dire aucune marge de manœuvre pour le retrait de certaines superficies du territoire dans le calcul de la possibilité. Ces diminutions d'attributions se répercuteront directement sur l'économie par des pertes d'emplois.

1.3 Développement de la transformation à valeur ajoutée

Bien de l'encre a coulé par rapport au développement de la transformation à valeur ajoutée. Dans le cadre de cette commission, l'AFAT se contentera de souligner un discours de plus en plus partagé : il importe avant toute chose de consolider notre industrie d'exploitation et de première transformation comme base industrielle à de plus amples développements. C'est sur cette base solide qu'on pourra ensuite arrimer le développement d'une industrie de transformation à valeur ajoutée, telle que, par exemple, la fabrication de modules de construction reconnue comme créneau d'excellence dans l'entente ACCORD signée entre le gouvernement du Québec et l'Abitibi-Témiscamingue, le 28 novembre 2002. Ceci étant dit, les développements dans nos régions ne viennent en rien nuire à ceux qui prennent place dans le reste du Québec qui profiterait de la consolidation de l'industrie d'exploitation et de première transformation dans les régions ressources.

Rappelons en terminant ce que le milieu socio-économique soulève depuis de nombreuses années : les développements de la transformation à valeur ajoutée sont tributaires de l'expertise en ce domaine dont nos régions sont moins bien pourvues, tant au niveau de la main-d'œuvre que de la formation.

1.4 L'impact de la tenure des terres dans notre région

Trois types de forêt sont présents dans notre région :

- forêt publique
- forêt privée
- lots intramunicipaux

La forêt privée et les lots intramunicipaux

En Abitibi-Témiscamingue, la forêt privée et les lots intramunicipaux représentent quelque 7% du territoire forestier. Cette proportion diminue si l'on inclut le territoire forestier du Nord-du-Québec.

La faible proportion de la forêt privée dans nos deux régions n'enlève en rien son importance. D'abord, il s'agit d'une forêt à proximité des zones habitées alors que l'éloignement a un impact important sur les coûts de production. On note

que le ratio de création d'emplois est plus grand pour les activités forestières près des infrastructures humaines. De plus, la forêt privée donne accès à des emplois structurants pour plusieurs communautés rurales.

L'aménagement de la forêt privée a une jeune histoire dans nos deux régions. Des sommes consenties, une grande partie l'est pour la remise en production des territoires en friche, des travaux qui sont coûteux mais nécessaires. Dans un contexte de diminution des enveloppes budgétaires, cela laisse peu de place à la réalisation d'autres travaux d'aménagement comme l'éclaircie commerciale, par exemple.

L'objectif de la cession des lots intramunicipaux au monde municipal était louable. Par contre, les outils structurants n'ont pas suivi (R&D, transfert technologique, etc.). Pour cette raison, on ne peut pas juger trop durement les résultats perçus en deçà des attentes de départ. L'enfer est peuplé de bonnes intentions et de bons diables!

Le travail d'aménagement en forêt privée et sur les lots intramunicipaux en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec en est à ses débuts. En somme, la forêt privée est relativement peu exploitée. Il faudra donc un certain temps avant de bénéficier d'un retour sur l'investissement.

Forêt publique

Vu la faible proportion de la forêt privée et des lots intramunicipaux et considérant aussi que le potentiel de cette forêt n'est pas pleinement développé ou à venir, la région compte principalement sur la forêt publique pour alimenter son industrie du bois. Tout changement dans la gestion de cette forêt a un impact direct sur l'économie forestière, favorable ou défavorable.

La forêt publique est acculée à des défis importants comme nous l'avons mentionné. À moins d'en intensifier l'aménagement, le milieu forestier régional ne voit pas comment il sera possible de maintenir l'ensemble des emplois actuellement liés à la forêt.

1.5 L'aménagement forestier intensif

On constate que l'approche et les actions du gouvernement par rapport à l'augmentation de la productivité forestière sont largement orientées vers le sud du Québec où la forêt est considérée plus productive. Aux yeux de l'AFAT, il s'agit d'un jugement de valeur plus que d'un fait scientifique. Lorsque l'on considère les stations forestières de qualité, la région n'a rien à envier au reste du Québec pour le potentiel de croissance forestière. De plus, la région a un fort potentiel d'amélioration des stations par des techniques d'aménagement appropriées. Le jugement de la qualité est fait sur une situation présente et non

par rapport au potentiel. Il ne tient pas compte de l'immensité du territoire qui pourrait être amélioré. Raoul Duguay chanterait *y'a d'or en barre qui dort icitte...*

Au milieu des années 90, l'AFAT a initié un débat sur le passage du rendement soutenu au rendement accru dans l'esprit d'adhésion du Québec aux principes de l'aménagement durable des forêts. À cette occasion, l'AFAT avait fait réaliser une étude économique sur le rendement accru. Cette étude, utilisant les méthodes de la Banque statistique du Québec, avait démontré le bien-fondé et les bénéfices d'une politique de rendement accru, autant pour les gens du milieu qu'au niveau des recettes fiscales pour les paliers de gouvernement.

Son action s'est concrétisée en 1998 par le dépôt d'un mémoire au ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, lui proposant de désigner l'Abitibi-Témiscamingue comme région pilote pour l'implantation du mode de gestion en rendement accru. Le résultat le plus probant a été l'émergence d'un fort consensus régional en ce sens dans le milieu socio-économique. Depuis, chaque année, les membres de l'AFAT ont réitéré leur désir que se poursuivent les efforts en ce sens¹ alors que d'autres intervenants régionaux tentent aussi de faire avancer cette idée.

On cite partout, même au sein des groupes environnementaux et même au sein du gouvernement, les succès des pays scandinaves et de la Nouvelle-Zélande en aménagement forestier. Or, il s'agit bien d'aménagement intensif de la forêt. En profitant de l'expérience de ces pays et tablant également sur l'expertise développée en Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec, il est possible de s'engager dans l'aménagement intensif de la forêt publique et privée tout en atteignant les objectifs de développement durable. Aménagement intensif et développement durable vont de pair; plusieurs exemples en témoignent.

1.6 La question des redevances

Par rapport à ce qui nous est présenté dans le document d'appui préparé par la Commission, l'AFAT voudrait émettre les commentaires suivants sans chercher outre mesure à refaire les calculs.

D'abord, il est à noter que les sommes dépensées pour l'administration régionale du MRN en Abitibi-Témiscamingue concernent également une partie contiguë du territoire du Nord-du-Québec et que c'est bien aux sommes perçues dans ces deux régions forestières que les dépenses de fonctionnement devraient être comparées.

L'AFAT est consciente et croit justifié qu'une majorité des redevances prélevées en Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec y soient réinvesties. Par contre, les dépenses du gouvernement pour tout ce qui a trait aux ressources naturelles

¹ Vous trouverez en annexe les résolutions aux assemblées générales annuelles concernant un aspect lié au rendement accru, au positionnement de la région dans les modes de gestion du territoire forestier public.

dépassent les sommes reçues en redevances. Les régions ressources contribuent pour 83,9 % des redevances (ce qui représente en gros la contribution des régions en exploitation des ressources), mais ne retirent que 65 % des dépenses totales, surtout sous forme de crédit.

De plus, l'AFAT juge inapproprié de la part de la Commission de répartir les sommes dépensées dans la région de la Capitale Nationale, les fondant aux sommes dépensées directement en région, prétextant ainsi qu'elles sont au bénéfice direct des régions, prétendant avoir établi une structure qui répond à tous les besoins. Ce n'est pas le cas. Nous référons au tableau 2.1 et au graphique 2.2 du document préparé par la Commission. L'expertise et les sommes dépensées hors région ont un impact plus structurant dans la Capitale Nationale que dans les régions ressources.

Par exemple, les dépenses en recherche faites dans les bureaux du MRN à Québec par quelque 35 chercheurs n'ont pas les retombées directes escomptées. Ces chercheurs sont peu présents en région, produisent peu de résultats applicables directement au milieu forestier régional, sans compter le poids de leur absence dans la dynamique sociale de la région (coopération, échange d'information, etc.) ou simplement dans l'économie régionale au même titre que n'importe quel salarié. À l'inverse, les chercheurs de la Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM et les autres chercheurs ou professionnels des organismes de développement forestier sont, aux yeux de tous les intervenants du milieu régional, des biens précieux. Or, aux dires de nos chercheurs, des sommes insuffisantes leur parviennent du Fonds forestier pourtant créé pour consolider les structures de recherche.

Puisque la Commission prend la peine de rappeler les statistiques démographiques des régions ressources, nous nous permettons de rappeler à nos élus que l'appareil gouvernemental est très puissant dans l'allocation des ressources humaines sur le territoire. Lorsque l'on parle de recherche, de développement et de transfert technologique, on parle d'une catégorie de gens dynamiques créant des synergies dans les milieux où ils évoluent. L'impact de leur action par leur présence directe sur le territoire dépasse leurs résultats de recherche.

2. FORÊT-BLEUET ET L'ONTARIO: DES EXEMPLES INSPIRANTS

2.1 Le programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fin une bleuetière

Dans ce programme en cours de consultation publique, le gouvernement du Québec reconnaît à la région du Saguenay-Lac-St-Jean le créneau d'excellence de la production et de la transformation du bleuet et met en place les conditions pour que puisse s'épanouir ce secteur d'activités économiques. Les possibilités

d'expansion sur les terres privées étant devenues limitées, le gouvernement du Québec a choisi de s'impliquer et de mettre le bien public à la contribution de l'économie de la région.

En somme, le gouvernement a implanté un nouveau mode de mise en valeur du territoire forestier combinant production de bleuets et aménagement forestier intensif. Il a dévolu au Saguenay-Lac-St-Jean les outils nécessaires au développement de ce créneau sur l'ensemble des étapes, de la R&D à la transformation, à la mise en marché.

Le programme, si appliqué tel que proposé, garantit au SLSJ de conserver son leadership québécois dans l'industrie du bleuet et de bénéficier des retombées de la R&D. Bravo au gouvernement du Québec pour sa vision!

2.2 Le ministère ontarien des ressources naturelles

Le déménagement des bureaux de direction du ministère ontarien des ressources naturelles de Toronto à Sudbury fait partie d'une stratégie de développement du Nord de l'Ontario. En effet, pour développer une expertise forte au niveau mondial, particulièrement dans le domaine minier, le gouvernement ontarien a fait le choix de rattacher la locomotive de son ministère aux wagons régionaux contenant les denrées en ressources naturelles. La déconcentration a nécessité le déménagement de plusieurs centaines de travailleurs.

Cette décision a permis de structurer rapidement toute la chaîne de l'industrie minière, de faire du nord de l'Ontario une des régions minières les plus attirantes au monde pour le développement minier. Le leadership de cette région, marginale jusqu'à récemment, est devenu tel que l'Abitibi-Témiscamingue s'est fait dire, dans le cadre de la signature de l'entente ACCORD, qu'elle devait embarquer avec les Ontariens question de ne pas manquer le train...

Il s'agit là d'un exemple de déconcentration gouvernementale qui apporte des résultats tangibles. Bravo à l'Ontario!

3. LA PROPOSITION DE L'AFAT

3.1 Sommaire des constats :

- L'A-T et le N-du-Q sont des régions qui dépendent grandement de la forêt, en particulier des activités d'extraction et de première transformation.
- L'économie du Québec profite avantageusement des activités forestières de l'A-T et du N-du-Q, en particulier en raison des activités de transformation à valeur ajoutée.

- L'A-T et le N-du-Q subiront des baisses dans la possibilité forestière en raison des changements socio-économiques.
- L'ensemble des bois sur les terres publiques ont été concédés à des entreprises forestières, ne réservant aucune marge de manœuvre pour l'implantation de ces changements sans causer des impacts à l'économie et à l'emploi.
- L'aménagement forestier en forêt privée et sur les lots intramunicipaux est loin de son plein potentiel.
- La réflexion sur l'aménagement forestier intensif, sur le rendement accru, est amorcée en A-T et N-du-Q depuis déjà dix ans.
- La part des sommes dépensées dans les régions ressources par le gouvernement du Québec est loin d'atteindre le niveau souhaitable, surtout au niveau des dépenses en ressources humaines.
- Le programme forêt-bleuet et la déconcentration des effectifs du ministère ontarien des ressources naturelles sont des exemples d'actions concrètes pour maximiser les retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.

3.2 Les deux volets de la proposition de l'AFAT

La proposition de l'AFAT pour la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles en Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec comporte deux volets :

Premier volet :

L'AFAT propose au gouvernement du Québec, un peu à l'exemple de ce qui a été proposé au Saguenay-Lac-St-Jean, de reconnaître à l'Abitibi-Témiscamingue et au Nord-du-Québec le créneau d'excellence dans l'aménagement durable des forêts où la mise en valeur intensive des ressources forestières sur une portion du territoire supporte le développement social et économique et relâche la pression écologique sur la majeure partie des forêts.

Pour l'AFAT, l'aménagement durable des forêts comporte les aspects du respect de l'environnement (maintien de la biodiversité, de la capacité de la forêt, de la conservation) et les aspects humains de l'utilisation du territoire (maintien de l'économie en place, accès des personnes au territoire, multiusages). Cela implique pour nos deux régions de permettre l'aménagement plus intensif sur des parties de territoire qui compense pour les pertes d'attributions.

Deuxième volet :

Le développement d'un aménagement plus intensif de la forêt implique de posséder les leviers économiques pour réaliser ces aménagements, de même que le contrôle des objets d'acquisition des connaissances, les ressources en R&D et le transfert technologique en fonction des priorités régionales. En raison des potentiels forestier, minier et hydrique présents sur notre territoire, l'AFAT

demande à la Commission et au gouvernement du Québec, à l'instar de l'Ontario, le transfert en région des activités dites au bénéfice des régions, soit les personnes et les infrastructures nécessaires à la consolidation des activités de développement de la foresterie en forêt boréale.

CONCLUSION

L'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec demandent au gouvernement du Québec de mettre en place les conditions favorables pour la relance de l'économie forestière dans nos deux régions. L'aménagement forestier intensif est vu comme la solution la plus prometteuse permettant de faire de l'aménagement durable des forêts. Pour assurer le succès de ce virage, la région doit bénéficier de l'ensemble des outils nécessaires. Cela implique non seulement le bénéfice des redevances payées, mais en plus, le gouvernement doit s'engager beaucoup plus en avant, vers le transfert des structures de recherche, développement et transfert technologique actuellement centralisées pour une trop grande part dans la Capitale Nationale.

Annexe 1 : La ligniculture en Abitibi-Témiscamingue

CONTEXTE

Dans la conjoncture actuelle, où les difficultés d'approvisionnement en bois se font déjà sentir et où la proportion d'aires protégées sera prochainement augmentée à 8 % du territoire forestier québécois, la sylviculture intensive est une des solutions envisagées afin d'augmenter le volume de matière ligneuse produit au Québec comme dans l'ensemble du Canada. La demande toujours croissante pour les produits du bois, couplée aux pressions sociales pour que l'industrie forestière aménage les forêts publiques de façon écologique et durable, fournit de fortes incitations pour l'établissement de plantations à croissance rapide afin de maximiser la production de fibre ligneuse dans les régions boréales. Le développement de la ligniculture (i.e. la culture intensive des arbres en vue d'obtenir le maximum de bois dans un minimum de temps) permettrait, tout en ayant accès à un volume ligneux comparable ou même supérieur aux volumes actuellement récoltés, de relâcher la pression d'exploitation sur les forêts naturelles.

Actuellement, le dossier de la ligniculture ne progresse pas en région par un même d'effectifs et de budget. De plus, la recherche en ligniculture, en Abitibi-Témiscamingue, ne semble pas être une priorité pour la DRF, autant dans le croisement de nouveaux clones du peuplier hybride et un manque encore plus flagrant au niveau du mélèze hybride.

CE QUE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE DEMANDE

Décentralisation des efforts de recherche en ligniculture;

- Disponibilité de 100 000 ha de friches / besoin de revaloriser alors qu'ailleurs au Québec les terres en friche sont rares
- Priorité de recherche et développement identifiée au congrès de la Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en Aménagement Forestier Durable en 2002
- Il est inacceptable que les efforts de développement soient centralisés dans le sud du Québec alors que l'industrie forestière est en région.

SOLUTION PROPOSÉE

- Entreprendre un programme intensif de ligniculture en région, avec la présence de chercheurs de la DRF en région avec tous les budgets nécessaires pour trouver des clones performants en Abitibi-Témiscamingue.

Annexe 2 : L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc. (AFAT) est un organisme privé à but non lucratif qui poursuit une mission d'éducation, d'information et de sensibilisation du public aux enjeux forestiers, qu'ils soient culturels, sociaux, environnementaux ou économiques. Elle est le seul organisme couvrant tout le territoire régional qui s'intéresse de façon particulière à la forêt.

L'AFAT jouit d'une bonne crédibilité dans son milieu qui lui vient de la bonne représentation des divers groupes d'intérêt parmi ses quelque 800 membres et au sein de son conseil d'administration et, surtout, des actions qu'elle a menées depuis sa création en 1943.

En Abitibi-Témiscamingue et dans la partie contiguë du Nord-du-Québec, la forêt occupe une place importante dans les modes de vie et dans la vitalité économique. L'AFAT répond, à la mesure de ses moyens, à un désir grandissant de la population d'être mieux informée sur la forêt; son écologie, ses utilisations et sa gestion. De façon générale, de plus en plus d'acteurs sont impliqués dans les décisions concernant la forêt, ce qui augmente le besoin d'information et de mise en contact des diverses parties impliquées par un organisme indépendant des intérêts particuliers. L'AFAT prend la parole quand vient le temps de défendre les intérêts du milieu forestier régional.

Annexe 3 : Résolutions de l'Assemblée générale de l'AFAT

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 8 NOVEMBRE 1997 À ROUYN-NORANDA

CONSIDÉRANT QUE l'Abitibi-Témiscamingue a été une des premières régions à avoir signé des CAAF ;

CONSIDÉRANT QUE les bénéficiaires de la région ont atteint et même dépassé les engagements sylvicoles inscrits dans les plans généraux d'aménagement forestier ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sylvicoles sont une source importante de retombées économiques régionales et locales, notamment en terme de création d'emploi et de revitalisation des milieux ruraux ;

CONSIDÉRANT QUE l'Abitibi-Témiscamingue possède un large potentiel d'aménagement forestier intensif ;

CONSIDÉRANT l'intérêt porté au thème du congrès de cette année ;

CONSIDÉRANT QUE les intervenants impliqués de l'Abitibi-Témiscamingue veulent aller au-delà du discours et passer à l'action et ce, autant en forêt privée qu'en forêt publique ;

Il est proposé par M. Gilles Audet et appuyé par M. Normand Talbot

QUE

l'AFAT demande au ministre des Ressources naturelles du Québec de mettre en place le cadre législatif et les incitatifs financiers requis pour permettre aux intervenants de l'Abitibi-Témiscamingue de poursuivre leur lancée dans les travaux sylvicoles et ainsi passer du rendement soutenu au rendement accru.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION AGA-97-16

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
TENUE LE 7 NOVEMBRE 1998
À L'HÔTEL DES ESKERS, AMOS**

Développement de la ligniculture et de la sylviculture intensive en Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale de novembre 2001 a adopté une résolution mandatant l'AFAT de demander aux autorités concernées une politique de mise en valeur des friches en leur donnant une vocation soit agricole ou forestière dans le respect de la volonté de la population;

CONSIDÉRANT QUE la politique de rendement accru est toujours attendue;

CONSIDÉRANT l'importance des ressources forestières pour le développement régional;

CONSIDÉRANT QU'en 2002, l'Abitibi-Témiscamingue est devenue une des six régions cibles du réseau ligniculture au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la région s'est dotée de ressources dédiées au développement de la ligniculture et de la sylviculture intensive avec la Chaire Industrielles UQAT-UQAM en aménagement forestier durable ;

Il est proposé par M. Stéphane Gaussiran, appuyé par M. Normand Talbot

QUE

L'AFAT poursuive ses efforts afin de faire connaître les enjeux reliés au développement de la ligniculture et de la sylviculture intensive en Abitibi-Témiscamingue dans le respect de la biodiversité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION AGA-02-14

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
TENUE LE 9 NOVEMBRE 2002
À L'HÔTEL DES ESKERS, AMOS**

Développement de la ligniculture et de la sylviculture intensive en Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale de novembre 2001 a adopté une résolution mandatant l'AFAT de demander aux autorités concernées une politique de mise en valeur des friches en leur donnant une vocation soit agricole ou forestière dans le respect de la volonté de la population;

CONSIDÉRANT QUE la politique de rendement accru est toujours attendue;

CONSIDÉRANT l'importance des ressources forestières pour le développement régional;

CONSIDÉRANT QU'en 2002, l'Abitibi-Témiscamingue est devenue une des six régions cibles du réseau ligniculture au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la région s'est dotée de ressources dédiées au développement de la ligniculture et de la sylviculture intensive avec la Chaire Industrielles UQAT-UQAM en aménagement forestier durable ;

Il est proposé par M. Stéphane Gaussiran, appuyé par M. Normand Talbot

QUE

L'AFAT poursuive ses efforts afin de faire connaître les enjeux reliés au développement de la ligniculture et de la sylviculture intensive en Abitibi-Témiscamingue dans le respect de la biodiversité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION AGA-02-14

Annexe 3 :